## TARIFS COMMUNAUX POUR 2018

PHOTOCOPIE			
Format A4	0,35 €	Format A3	0,55 €
Format A4 recto verso	0,70 €	Format A3 recto verso	1.10 €
Asso. Comm. RSA Dem.emploi.	A4 : 0.15 €	Asso. Comm. RSA Dem.emploi.	A3 : 0.25 €
recto verso	A4 : 0.30 €	recto verso	A3 : 0.50 €
SALLE POLYVALENTE Location pour Camléziens : majoration de 20% si			
	midi & soir ou soir & midi.		
Majoration d'office du chauffage entre le 1/11 et le 31/03			
Apéritif, exposition, goûter	52.64 €	•	138.66 €
Repas d'association	106.42 €	Arbre de Noël	Gratuit
communale/Rudonou			
Réunion	gratuit	Nettoyage de la salle	47.84 €
Chauffage pour apéritif, exposition, goûter	23.87 €	Chauffage pour repas	42.97 €
SALLE POLYVALENTE	Location pour <u>extérieurs à la commune</u> : majoration de 20% si midi & soir ou soir & midi. Majoration d'office du chauffage entre le 1/11 et le 31/03		
Apéritif, exposition, goûter	106.42 €	Repas	245.06 €
		Arbre de Noël	159.02 €
Réunion	67.68 €	Nettoyage de la salle	65.17€
Chauffage pour apéritif exposition, goûter	34,56 €	Chauffage pour repas	53.55 €
		ue 31 € d'arrhes pour les Camléziens ou 8	0 € pour les extérieurs.
ASSAINISSEMENT		•	•
Redevance	1,22 € / m3	Abonnement	76,22 € / an
Taxe de raccordement	230 €		•
CONCESSION AU CIMETIERE			
Trentenaire	139 €	Cinquantenaire	218 €
CAVEAU PROVISOIRE (forfait)	46 €		
CAVE-URNE	20 ans		30 ans
aménagement + concession	582€		621€

## Le Budget Primitif Communal présenté lors de la séance du 29 mars 2018

En fonctionnement : Les dépenses de l'exercice 2017 sont de 396 063,53 €, les recettes de 517 179,24 €avec un report de 1 744,34 € soit un excédent de 135 951,17 €.

En investissement : Les dépenses pour 2017 se montent à 169 986,08  $\, \epsilon$ , les recettes à 153 521,54  $\, \epsilon$  .

## Le résultat global pour 2017 est donc de + 104 651.17 $\epsilon$ en tenant compte des restes à réaliser.

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des taxes principales communales : Taxe d'habitation, 10.86%, Taxe foncière bâtie, 15.92% et Taxe foncière non bâtie 49.45% pour 2017. Le budget primitif pour 2017 est proposé en équilibre à hauteur de 492 600 € en fonctionnement et 203 654.31 € en investissement (y compris avec les crédits reportés).

## **RAPPEL**

Quelques plaintes sont parvenues en mairie concernant les <u>nuisances sonores</u> affectant la tranquillité des lotissements. La municipalité, rappelle que chaque propriétaire a reçu un cahier des charges lors de l'acquisition de son lot : nous vous conseillons donc de le relire pour veiller à son application.

Exemples: les chiens, chats et oiseaux sont tolérés à la condition expresse que ces animaux n'apportent pas la moindre gêne aux voisins. Ils seront enfermés la nuit.

Les acquéreurs ne pourront faire ou laisser faire aucun bruit anormal, aucun travail avec ou sans machine qui soit de nature à nuire à la tranquillité ou gêner par le bruit, l'odeur, les trépidations ou autres.